

GUIDE PÉRISCOLAIRE

Restaurant

Garderie

Accueil du mercredi

Aide aux devoirs

Tarifs

Mairie de Vendeville

Hôtel de Ville - 7 rue du Guet, 59175 Vendeville

Contacts :

- Téléphone : 06.47.39.26.04
- Mail : services.administratifs@mairiedevendeville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi

08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Samedi*

de 8H30 à 12h00

**Durant les vacances scolaires, la Mairie sera fermée le samedi matin.*



Mairie de Vendeville.fr



Mairie de Vendeville

Sommaire

1 - Introduction.....	p.2
2 - Emploi du temps du Groupe Scolaire Alain Decaux.....	p.3
3 - Calendrier des vacances de l'année scolaire 2021/2022.....	p.4
4 - Vie périscolaire.....	p.5
5 - Règlement restaurant scolaire.....	p.6 à 8
6 - Règlement garderie périscolaire maternelle & primaire.....	p.9 à 11
7 - Règlement accueil du mercredi.....	p.12 à 13
8 - Règlement aide aux devoirs	p.14 à 15
9 - Tarifs 2021/2022.....	p.16 à 17

Documents joints :

- **Fiche de renseignements 2021/2022 (p.1 à 3)**
- **Fiche sanitaire 2021/2022 (p.1 à 2)**
- **Fiche inscription cantine et accueil du mercredi
période de septembre 2021**
- **Fiche inscription garderie matin et soir
période de septembre 2021**

Introduction

**EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE A LA RENTRÉE
CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE DE CHANGER**

Les différentes inscriptions contenues dans ce dossier sont à rendre :

AU PLUS TARD le vendredi 20 août 2021 en Mairie

(avec les paiements pour celles et ceux qui n'utilisent pas le portail "BL-Enfance")



**"Cantine, Garderie, Accueil du mercredi et Aide aux devoirs
Votre enfant ne sera pas accepté sans inscription préalable"**

Vous devez remplir les tableaux de présence avec précision et les heures de départ pour les enfants autorisés à repartir seuls.

Afin de **pouvoir bénéficier** des **tarifs dégressifs** et de **l'aide du CCAS**, vous devrez impérativement **joindre à votre inscription** soit :

- **Votre quotient familial et votre numéro d'allocataire**
- **Votre dernière feuille d'imposition ou non imposition**

Vérifiez que vous n'avez rien oublié

- Fiche de renseignements 2021/2022
- La fiche sanitaire (une fiche par enfant, merci de reproduire celle qui vous est fournie)
- Inscription cantine pour le mois de septembre 2021
- Inscription accueil du mercredi pour le mois de septembre 2021
- Inscription garderie
- Inscription à l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2021/2022

Mairie - Horaires d'été

Du **lundi 12 juillet** au **vendredi 27 août 2021 inclus**

Les **bureaux** seront **ouverts au public**

- Le **lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi** de **8H30 à 12H00**

Groupe scolaire Alain Decaux

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	INFORMATIONS
7H30						
8H00	7H30 – 9H00	7H30 – 9H00	7H30 – 8H30	7H30 – 9H00	7H30 – 9H00	Garderie = 1H30
8H30						Accueil du mercredi = 1H00
9H00						
9H30						
10H00	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00	8H30 – 12H00	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00	Temps scolaire = 3H00
10H30						Temps du mercredi = 3H30
11H00						
11H30						
12H00						
12H30	12H00 - 13H30	Pause méridienne = 1H30				
13H00						
13H30						
14H00						
14H30	13H30 – 16H30	13H30 – 16H30	13H30 – 18H00	13H30 – 16H30	13H30 – 16H30	Temps scolaire = 3H00
15H00						Temps du mercredi = 3H30
15H30						
16H00						
16H30	16H30 – 18H30	16H30 – 18H30		16H30 – 18H30	16H30 – 18H30	Garderie = 2H00
17H00	17H00 – 18H00	17H00 – 18H00	17H00 – 18H00	17H00 – 18H00	16H30 – 18H30	Aide aux devoirs = 1H00
17H30						Départ du mercredi = 1h00
18H00						
18H30						
TOTAL	6H00	6H00	0H00	6H00	6H00	Total temps scolaire = 24H

Calendrier des vacances scolaires 2021/2022

RENTÉE SCOLAIRE LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021		
PÉRIODE	<u>FIN DES COURS</u>	<u>REPRISE DES COURS</u>
TOUSSAINT	Samedi 23 octobre 2021	Lundi 8 novembre 2021
NOËL	Samedi 18 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022
HIVER	Samedi 5 février 2022	Lundi 21 février 2022
PRINTEMPS	Samedi 9 avril 2022	Lundi 23 avril 2022
PONT DE L'ASCENSION	Jeudi 26 mai 2022	Lundi 30 mai 2022
ÉTÉ	6 juillet 2022	
RENTÉE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2022 : date non communiquée à ce jour		

Vie périscolaire

1 - Commission École, Affaires Scolaires et Périscolaires, Petite Enfance et CME

- **Christelle DELEPLACE**
Adjointe à la petite enfance, aux affaires périscolaires et extra scolaires, CME
Mme DELEPLACE est disponible sur rendez-vous, veuillez-vous adresser en Mairie.

- **Brigitte MAINGUET** Conseillère déléguée
- **Guillaume LIETARD** Adjoint
- **Théo VANENGELANDT** Conseiller municipal
- **Sylvaine DELVOYE** Conseillère municipale

2 - CONTACTS :

- **MAIRIE DE VENDEVILLE**
 - Téléphone : 06.47.39.26.04

- **GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX**
 - Directeur : Guillaume VICHERY
 - Adresse : rue du Guet, 59175 VENDEVILLE
 - Téléphone : 06 07 98 80 34
 - Mail : ce.0592432y@ac-lille.fr

- **RESTAURANT SCOLAIRE**
 - Téléphone : 06 70 94 76 11
entre 12h00 et 13h30

- **GARDERIE**
 - Téléphone : 06 70 94 76 11
de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

- **ACCUEIL DU MERCREDI**
 - Téléphone : 06 70 94 76 11
de 7h30 à 18h00

Règlement Restaurant scolaire

1 - Fonctionnement et gestion

Les **enfants** du groupe scolaire Alain Decaux, **scolarisés à la journée** peuvent **bénéficier du service "cantine"**.

La **gestion** du restaurant est **assurée par la Mairie**.

La **fourniture des repas** est **effectuée** par un **traiteur** et le **service** par le **personnel municipal**.

2 - Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription se fait via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- **Par chèque** libellé à l'ordre de **Famille et Enfance Vendeville** à remettre en **Mairie**
- **En espèces** en **Mairie**
- **Par carte Bleue** via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

Le **montant à payer** sera **adressé à la famille à la fin de chaque mois**.

Les **tarifs** sont **établis** avec le **Quotient Familial**. Lors de votre inscription, joindre une **photocopie de droits et paiements** de la **C.A.F** où apparaîtra votre **QF** ou votre dernier avis d'imposition.

Présences / Absences

Attention, en cas de maladie, vous devrez signaler l'absence en Mairie (tél : 06.47.39.26.04)

Le repas du premier jour d'absence sera obligatoirement facturé

Seuls les repas ayant été décommandés la veille seront déduits, les autres seront dus.

Pour le **bon fonctionnement** du service, **nous ne pouvons accepter des présences en cantine signalées le jour-même**, que dans des **cas d'extrême urgence** (décès, accouchement, etc...).

Nous demandons aux parents de chercher d'autres solutions dans tous les autres cas.

Règlement Restaurant scolaire

Au restaurant scolaire, **les enfants s'engagent** en début d'année sur **une charte de bonne conduite**. Chaque **manquement grave** à ces règles sera **signalé à la famille**. Au bout de **trois incidents**, celle-ci sera **convoquée devant les représentants de la commission extra communale** qui lui **notifieront un avertissement**. En cas de **récidive ou d'infraction grave**, la **Municipalité peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant**.

Règlement Garderie périscolaire Maternelle & primaire

**Le matin de 7H30 à 8H50
et le soir de 16H30 à 18H30 (avec goûter)**

1 - Fonctionnement

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soir.

POUR LES MATERNELLES : Le matin, l'arrivée doit se faire impérativement avant 8H40.

Dès 8H40, il est demandé aux familles d'accompagner l'enfant à l'école directement.

(Merci de ne pas perturber le groupe de garderie se rendant à l'école, en joignant son enfant à celui-ci lors du trajet).

Le soir, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de **prévenir le personnel au 06.70.94.76.11** (pendant les horaires de garderies), afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

L'enfant pourra s'amuser et participer aux différentes activités proposées.

ATTENTION : Les enfants fiévreux ne peuvent être acceptés, ni à la garderie, ni à l'école.

Pour les **garderies occasionnelles demandées pour le soir même**, les parents doivent le matin, le **signaler en garderie ou prévenir l'instituteur en conduisant l'enfant à l'école**, afin de **faciliter la communication et d'optimiser la sécurité dans l'accueil de vos enfants**.

Sécurité

POUR LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS L'ÉCOLE MATERNELLE

Nous demandons à ce que les enfants de maternelle **soient accompagnés à la garderie par un adulte** qui prendra contact avec le personnel d'accueil. L'accès se fait depuis la grille de l'école maternelle.

Règlement Garderie périscolaire Maternelle & primaire

POUR LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'accès se fait depuis la grille de l'école primaire pour l'arrivée comme pour le départ des enfants.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

La Garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ».

Tout **changement de situation** devra être **immédiatement signalé en Mairie** (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

3 - TARIFS ET PAIEMENT

Le montant à payer sera adressé à la famille à la fin de chaque mois.

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de **Famille et Enfance Vendeville** à remettre **en Mairie**
- En espèces en Mairie
- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur <https://mairie-vendeville.fr>

4 - RÈGLES DE VIE

- **En arrivant**, l'enfant devra déposer ses **vêtements au porte-manteau** et son **cartable sous celui-ci**.
- L'enfant devra **être poli et respectueux** avec le personnel et les autres enfants.
- Il devra **prendre soin du matériel et des locaux** mis à sa disposition.
- Il devra **ranger les jeux utilisés** pendant la durée de la garderie.

POUR LES MATERNELLES : Vers **8h30**, les enfants **passent aux toilettes puis s'habillent**. Ils quittent la garderie vers **8h40** pour se **rendre à l'école et se préparer** (chaussons, ...) avant l'arrivée des autres enfants.

Règlement Garderie périscolaire Maternelle & primaire

RAPPEL - COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Il est **demandé de fournir** à l'enfant qui va en garderie, un **petit cartable** pour que les enseignants puissent **transmettre les différents documents** (cahiers, formulaires, etc.) **destinés à l'information des familles**. Dans le **cas contraire**, les documents **seront repris par les parents dans les box situés à l'entrée de la garderie**.

Règlement Accueil du mercredi

Nous vous proposons une **prise en charge de 7h30 à 18h00** dans les **locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Garderie primaire et maternelle)**.

1 - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

La **capacité de l'accueil est de 24 enfants en primaire et 16 enfants en maternelle**.

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ».

Le **paiement se fera en fin de mois en fonction de la présence effective de l'enfant**.

Le paiement peut s'effectuer soit :

- **Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville** à remettre en **Mairie**
- **En espèces en Mairie**
- **Par Carte Bleue** via le **portail « BL-Enfance »** sur <https://mairie-vendeville.fr>

PAR MESURE DE SÉCURITÉ ET POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE CET ACCUEIL AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI LE MERCREDI SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.

2 - FONCTIONNEMENT

L'accueil du mercredi fonctionne soit à la journée ou à la ½ journée (matin ou après-midi)
Pour les inscriptions à la journée UNIQUEMENT, le repas du midi est possible si les parents le préparent. **Un four à micro-ondes sera mis à disposition.**

Horaires :

- Accueil du matin entre 7h30 et 8h30
- Départ le midi entre 12h00 et 12h30
- Accueil du début d'après-midi à 13h30
- Départ le soir entre 17h00 et 18h00

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h00, seront réclamés aux parents.
Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

Règlement Accueil du mercredi

3 - RÈGLES DE VIE ET SÉCURITÉ

Nous vous prions de bien vouloir accompagner vos enfants jusque dans la salle et de prendre contact avec le personnel d'accueil.

Les enfants sont tenus de :

- **Respecter les consignes données** par le personnel d'encadrement
- **Adopter une attitude citoyenne, respectueuse** (respect des autres camarades, du matériel, du lieu, ... etc).

Règlement Aides aux devoirs

Afin de donner aux élèves du groupe scolaire Alain Decaux toutes les chances de réussite dans leur scolarité, la commune a décidé de mettre en place **un service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2)**.

Cette aide aux devoirs **aura lieu deux fois par semaine** durant une heure dans les classes de l'école et **sera assurée par du personnel qualifié**.

1 - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait directement en mairie.

Un avis des sommes à payer vous parviendra directement de la trésorerie de Wattignies.
AUCUN PAIEMENT N'INTERVIENDRA EN MAIRIE.

2 - FONCTIONNEMENT

Cette aide aux devoirs aura lieu **les lundis et jeudis**.

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Horaires :

- LE LUNDI de 16h45 à 18h00
- LE JEUDI de 16h45 à 18h00

3 - RÈGLES DE VIE & SÉCURITÉ

- **AVANT 17H00 : L'enfant sera en garderie**

Les enfants seront accompagnés de la garderie primaire à la salle de classe.

Les **enfants sont tenus de :**

- **Respecter les consignes données** par le personnel d'encadrement
- **Adopter une attitude citoyenne, respectueuse** (respect des autres camarades, du matériel, du lieu, ... etc)
- **Être assidus dans le travail et faire les devoirs** confiés par l'enseignant, dans le calme.

Si l'encadrant juge que l'enfant **ne respecte pas les règles et perturbe le service**, il en informera la municipalité qui se réservera le droit de **l'exclure temporairement ou définitivement**.

Aides aux devoirs

○ **APRES 18H00 :**

- **L'enfant part seul si le responsable légal l'a spécifié lors de l'inscription**
- **Les parents ou la personne désignée** sur la fiche d'inscription **viendront chercher leur enfant**
- **L'enfant sera dirigé vers la garderie.**

Les parents venant chercher leur enfant **devront respecter les horaires;** sinon l'enfant sera dirigé vers la garderie et la prestation sera facturée au tarif en vigueur.

Tarifs 2021/2022

TARIFS CANTINE

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF EN EUROS
1	De 0€ à 369€	2,65€ 1,46€*
2	De 370€ à 499€	2,65€ 1,59€*
3	De 500€ à 600€	2,84€ 1,99€*
4	De 601€ à 700€	2,95€ 2,36€*
5	De 701€ à 736€	2,95€ 2,36€*
6	De 737€ à 900€	3,05€
7	De 901€ à 1143€	3,28€
8	>à 1 144€	3,49€
ENFANT EXTÉRIEUR À LA COMMUNE		3,78€
ADULTE		3,78€

*Prix avec l'Aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)

TARIFS GARDERIE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR
TRANCHE 1 (de 0€ à 369€)	0,37€ 0,20€*	0,50€ 0,28€*
TRANCHE 2 (de 370€ à 499€)	0,67€ 0,40€*	0,90€ 0,54€*
TRANCHE 3 (de 500€ à 600€)	0,90€ 0,63€*	1,20€ 0,84€*
TRANCHE 4 (de 601€ à 700€)	0,97€ 0,78€*	1,30€ 1,04€*
TRANCHE 5 (de 701€ à 736€)	1,05€ 0,84€*	1,40€ 1,12€*
TRANCHE 6 (de 737€ à 900€)	1,12€	1,50€
TRANCHE 7 (de 901€ à 1 143€)	1,20€	1,60€
TRANCHE 8 (>à 1 144€)	1,27€	1,70€
EXTÉRIEUR, SCOLARISÉ À VENDEVILLE	1,27€	1,70€

*Prix avec l'Aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)

Tarifs 2021/2022

TARIFS AIDE AUX DEVOIRS

TARIF AU MOIS	VENDEVILLOIS	EXTÉRIEUR
De 17H00 à 18H00 Le lundi et le jeudi	10,00€	10,00€

TARIFS ACCUEIL DU MERCREDI

QUOTIENT FAMILIAL CAF	½ JOURNÉE	JOURNÉE
TRANCHE 1 (de 0€ à 369€)	1,90€ 1,05€*	3,80€ 2,09€*
TRANCHE 2 (de 370€ à 499€)	1,90€ 1,14€*	3,80€ 2,28€*
TRANCHE 3 (de 500€ à 600€)	2,90€ 2,03€*	5,80€ 4,06€*
TRANCHE 4 (de 601€ à 700€)	3,80€ 3,04€*	7,60€ 6,08€*
TRANCHE 5 (de 701€ à 736€)	3,80€ 3,04€*	7,60€ 6,08€*
TRANCHE 6 (de 737€ à 900€)	4,20€	8,40€
TRANCHE 7 (de 901€ à 1 143€)	4,50€	9,20€
TRANCHE 8 (>à 1 144€)	5,00€	10,00€
EXTÉRIEUR, SCOLARISÉ À VENDEVILLE	5,55€	11,10€

*Prix avec l'Aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)